



Nations Unies

Rapport du Comité spécial de l'océan Indien

6 juillet 2021

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-seizième session

Supplément n° 29



Rapport du Comité spécial de l'océan Indien

6 juillet 2021



Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

[6 juillet 2021]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Travaux du Comité en 2021	6
A. Adoption de l'ordre du jour	6
B. Rapport du Président	6
C. Recommandations	10
D. Adoption du rapport du Comité	10

Chapitre I

Introduction

1. Dans sa résolution 74/25, l'Assemblée générale, après avoir pris acte du rapport du Comité spécial de l'océan Indien (A/74/29), a prié le Président du Comité de poursuivre ses consultations avec les membres du Comité et de lui en rendre compte, par l'intermédiaire du Comité, à sa soixante-seizième session.

2. En application de cette résolution, le Comité a tenu sa session officielle (459^e séance) le 6 juillet 2021, au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Président a également organisé un certain nombre de consultations et réunions au cours de l'année 2021.

3. À la 459^e séance, les délégations ci-après ont fait des déclarations au cours du débat général consacré au point 4 de l'ordre du jour : Fédération de Russie, Australie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Inde, Chine et Pakistan.

4. Le Comité est composé des États suivants :

a) 43 membres :

Allemagne	Maldives
Australie	Maurice
Bangladesh	Mozambique
Bulgarie	Norvège
Canada	Oman
Chine	Ouganda
Djibouti	Pakistan
Égypte	Panama
Émirats arabes unis	Pays-Bas
Éthiopie	Pologne
Fédération de Russie	République-Unie de Tanzanie
Grèce	Roumanie
Inde	Seychelles
Indonésie	Singapour
Iran (République islamique d')	Somalie
Iraq	Soudan
Italie	Sri Lanka
Japon	Thaïlande
Kenya	Yémen
Libéria	Zambie
Madagascar	Zimbabwe
Malaisie	

b) Observateurs :

Afrique du Sud

Népal

Suède

5. À l'issue des élections organisées afin de pourvoir les sièges vacants, le Bureau du Comité se composait comme suit :

Présidence :

Peter Mohan Maithri Pieris (Sri Lanka)

Vice-Présidence :

Heather McIntyre (Australie)

Muhammad Taufan (Indonésie)

Inácio Virgílio Domingos (Mozambique)

Rapporteur :

Herinirina Ravelonarivo Andriamasy (Madagascar)

Chapitre II

Travaux du Comité en 2021

A. Adoption de l'ordre du jour

6. À sa 459^e séance, le Comité a adopté l'ordre du jour paru sous la cote [A/AC.159/L.151](#), qui se lit comme suit :
1. Ouverture de la session.
 2. Élection du Bureau.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Rapport du Président du Comité présenté en application du paragraphe 3 de la résolution [74/25](#) de l'Assemblée générale.
 5. Adoption du rapport du Comité présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session.
 6. Questions diverses.

B. Rapport du Président

7. À sa 459^e séance, le Comité a examiné le point 4 de l'ordre du jour, relatif au rapport présenté par son président en application du paragraphe 3 de la résolution [74/25](#) de l'Assemblée générale. Le Président a fait la déclaration détaillée ci-après au sujet des consultations qu'il avait menées :

« Mesdames et Messieurs les membres du Comité, chers amis et collègues,

Il est opportun que nous tenions la session de 2021 du Comité spécial de l'océan Indien quelques semaines après la clôture de la trente et unième réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, où le Secrétaire général avait indiqué qu'«il existait entre la santé des océans et le bien-être de tous les peuples un lien crucial».

Certaines des grandes questions liées aux océans que ce Comité examine ont été soulevées par de nombreux membres lors de la réunion des États parties. Plus de 90 % du commerce mondial de marchandises et 95 % du trafic Internet passant par voie maritime, on ne saurait trop insister sur l'importance des océans. Alors que nous nous dirigeons vers l'édition 2022 de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, l'océan a une importance cruciale.

L'océan Indien ne fait pas exception. Il représente 19,5 % de la quantité totale d'eau sur Terre et sa surface représente 17,5 % de la superficie totale de la Terre – s'étendant sur une distance de 10 000 kilomètres allant de l'Afrique australe à l'Australie occidentale. L'océan Indien tout seul a une superficie de 68 536 000 kilomètres carrés (26 461 897 miles carrés).

Il apporté de la subsistance aux nations depuis des temps immémoriaux et son rôle de lien entre les peuples remonte à très loin dans le temps. En sanskrit, l'océan était appelé *Ratnakar* – la mine de pierres précieuses. Les Grecs de l'Antiquité l'appelaient «mer Érythrée» et les Arabes, eux, l'appelaient *Almoheet Alsharqi*, c'est-à-dire l'océan oriental. L'océan Indien a été pourvoyeur d'emploi et de nourriture et, par le commerce mondial et les

transactions économiques, a établi des liens entre nos différents États. Le commerce maritime a été le moteur de l'économie mondiale moderne.

Alors que la région de l'océan Indien accueille 35 % de la population mondiale, soit environ 2,6 milliards de personnes, et ne capte qu'environ 13,1 % du commerce mondial, c'est une région qui a de tout temps attiré le transport de marchandises par voie maritime et qui est de plus en plus considérée comme un corridor vital pour le commerce international, tout en occupant également une place considérée importante sur la carte géopolitique.

La région de l'océan Indien abrite certains des points de passage forcé et des couloirs de navigation les plus stratégiques pour le transport de marchandises, de personnes et d'énergie. Cet océan est riche en poissons, minéraux, ressources pétrolières, biodiversité et ports naturels. La croissance considérable des économies asiatiques a fait de cette région une artère majeure de l'économie mondiale au cours des dernières dizaines d'années. Les États côtiers de la région représentent 18,5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. La région détient 16,8 % des réserves pétrolières et 27,9 % des réserves de gaz naturel prouvées du monde. D'importantes réserves d'hydrocarbures sont exploitées dans des zones en mer allant de l'Iran à l'Australie occidentale, en passant par l'Inde. On estime que 40 % de la production mondiale de pétrole offshore provient de l'océan Indien.

Étant l'un des corridors commerciaux les plus fréquentés et les plus stratégiques du monde (emprunté pour le transport de deux tiers des cargaisons mondiales de pétrole et d'un tiers des cargaisons en vrac et abritant les couloirs de navigation les plus importants de l'océan Indien), cette région a une influence directe sur le commerce mondial et revêt une importance cruciale pour l'économie mondiale. Notre région de l'océan Indien abrite 23 des 100 ports à conteneurs les plus importants du monde, soit un cinquième de ceux-ci.

Mon propre pays, Sri Lanka, a la chance d'être placé à un endroit stratégique au centre de l'océan Indien, à environ 10 milles marins de l'itinéraire commercial maritime Est-Ouest qui existe de longue date, où la région voit passer quelque 60 000 navires par an.

D'après les statistiques établies avant la pandémie, la dynamique des tonnages totaux des mouvements du trafic de conteneurs dans les ports de la région a été multipliée par quatre, passant de 46 millions d'équivalents vingt pieds (EVP) en 2000 à 166 millions d'EVP en 2017. En évaluant nombre de ces tendances, certains spécialistes des sciences politiques ont posé la question de savoir si l'économie de l'océan Indien est un nouveau « pôle de croissance mondial » et d'après certaines prévisions datant de 2018, son économie représentera probablement plus de 20 % du PIB mondial à l'horizon 2025. Bien que ces tendances aient été freinées par la pandémie mondiale, elles soulignent l'importance et le potentiel croissants de la région.

Il est vital de garantir la sécurité et la stabilité et de préserver la liberté de navigation dans les couloirs de navigation de l'océan Indien, non seulement pour la région mais aussi pour l'économie mondiale et la paix et la sécurité dans le monde.

En 1971, par sa résolution [2832 \(XXVI\)](#), l'Assemblée générale a fait de l'océan Indien une zone de paix. Sri Lanka, en tant qu'île stratégiquement située dans l'océan Indien, avec notre patrimoine si inextricablement lié à l'océan et à ses ressources, était fière d'être l'une des initiatrices de cette action, et un an plus tard, par la résolution [2992 \(XXVII\)](#), l'Assemblée générale a créé le Comité

spécial de l'océan Indien pour promouvoir la réalisation des objectifs de la Déclaration de 1971.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous avons bien compris que l'idée de faire de l'océan Indien une "zone de paix" est intervenue dans un contexte politique particulier, pour étouffer dans l'œuf l'accélération de la rivalité et de la course aux armements entre superpuissances dans la région de l'océan Indien, ce qui pouvait constituer une grave menace pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région.

Alors que la guerre froide est un souvenir lointain et qu'une paix glacée prévaut désormais, la planète continue de faire face aux menaces de la plus distinguée de ses créatures : nous, les humains. Nous sommes en guerre contre notre planète. Une guerre dans laquelle nous sommes clairement dans une mauvaise posture et que nous perdrons à coup sûr. La pandémie a été un avertissement salutaire.

Dans les océans, la mobilité accrue en mer et l'intensité du trafic ont ouvert la voie aux activités terroristes, à la piraterie, au trafic de stupéfiants et de substances psychotropes, au trafic de matières nucléaires et d'armes à feu, aux dommages intentionnels et illicites causés au milieu marin, au trafic de migrants et à la traite des personnes, ainsi qu'aux activités illégales dans le secteur de la pêche, qui sont autant de menaces et de difficultés auxquelles nous faisons actuellement face.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a indiqué que de nouvelles menaces et des formes non traditionnelles de criminalité voient le jour, comme la traite des personnes dans l'industrie de la pêche, le commerce illicite du charbon de bois ou le trafic de pétrole. Les câbles sous-marins à fibres optiques transportant environ 99 % du trafic Internet mondial, tout dommage volontaire à ces artères peut faire peser de graves menaces sur les lignes de communication internationales et perturber gravement les communications mondiales. Les questions juridiques découlant de l'emploi de mercenaires et d'agents de sûreté armés sous contrat privé et de l'utilisation d'arsenaux flottants font partie des questions auxquelles nous devons nous intéresser de près.

Sri Lanka, tout comme de nombreux États côtiers, est aux avant-postes de la lutte contre le trafic de drogue par voie maritime. Nous notons également l'intensification de la coopération et la mise en commun d'informations entre nos services de garde côtière et les autorités navales de plusieurs pays, ainsi que la possibilité d'améliorer ces échanges. L'utilisation de l'océan Indien comme grande voie d'acheminement de la drogue continue de constituer une menace à la sécurité maritime et de poser un problème d'application du droit maritime.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Voilà, selon moi, les raisons pour lesquelles les travaux du Comité gardent toute leur pertinence dans la mesure où nous sommes mobilisés collectivement pour assurer la paix, la sécurité et la croissance économique dans la région de l'océan Indien.

À cet égard, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [74/25](#) du 12 décembre 2019, j'ai procédé à des consultations afin de recueillir les vues des États Membres sur les travaux du Comité spécial, notamment s'agissant de son orientation future. En tant que Président, je poursuivrai ces consultations afin de recueillir des vues diverses et variées.

Dans le cadre de ces consultations, il est apparu qu'il existait un consensus quant au fait que le mandat du Comité gardait toute sa raison d'être dans le contexte mondial actuel. Beaucoup ont l'impression qu'au vu des nombreuses menaces et difficultés inhabituelles qui sont rencontrées, les éléments essentiels du mandat du Comité restent particulièrement pertinents.

Comme l'ont soulevé de nombreux membres lors de notre précédente session, en examinant les problèmes qui se posent actuellement dans la région de l'océan Indien, il est particulièrement important de prendre note de la création de nouvelles organisations, telles que l'Association des États riverains de l'océan Indien, qui vise à renforcer la coopération entre les États, notamment pour exploiter au mieux les ressources océaniques de la région de l'océan Indien, et qui était formée de 21 États côtiers, dont, je le rappelle, plusieurs membres de ce Comité, y compris le pays qui assure la présidence actuelle de l'Association et la prochaine présidence du Comité (Bangladesh). Le Comité pourrait aider l'Association à gagner en visibilité et à se faire entendre dans le système des Nations Unies.

Lors de la réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est achevée, on a également abordé des questions relatives à la création d'une économie durable des océans et à l'importance de celle-ci ; aux nouvelles industries bleues, notamment les énergies renouvelables en mer, les technologies marines et les aquacultures ; à la pollution marine et à la dépollution des océans ; à la mise en place de processus de régénération pour lutter contre les changements climatiques qui permettront de créer une zone de progrès économiques, ainsi que de paix, qui assurera la stabilité nécessaire pour accélérer l'amélioration environnementale et assurer la paix et la sécurité internationales – autant de questions qui se rapportent à nos travaux.

Je souhaiterais encourager les États Membres à continuer de participer à la définition de l'orientation future de nos travaux. En tant que Président, je continuerai de recueillir les vues des membres du Comité et non-membres, conformément aux dispositions de la résolution.

J'espère que les membres du Comité pourrons, lors de leurs interventions, donner des orientations et exprimer leurs vues quant aux moyens possibles d'améliorer les travaux du Comité pour que les mesures à prendre puissent être déterminées. Nous pourrions également nous demander s'il n'est pas temps de mettre à jour notre résolution semestrielle en la rendant plus adaptée aux nouveaux défis et priorités. »

8. Au cours de la séance, un échange de vues a eu lieu sur un certain nombre de questions concernant les travaux du Comité.

9. Le Comité a réaffirmé qu'à la lumière des nouveaux défis et menaces pesant sur la région son mandat demeurerait pertinent. Les organisations telles que l'Association des États riverains de l'océan Indien ont été perçues comme particulièrement importantes pour le renforcement de la coopération en matière de sûreté et de sécurité maritimes. Les participants à la réunion ont insisté sur la nécessité, pour les États Membres, de maintenir leur engagement dans le processus de détermination des orientations futures des travaux du Comité, afin que les réalités actuelles et les intérêts convergents des pays de la région soient pris en compte. Le Comité a réaffirmé sa détermination à réaliser les objectifs consistant à instaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région de l'océan Indien.

10. Le Comité s'est de nouveau déclaré convaincu que la participation de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et des principaux usagers maritimes à ses

travaux était importante et contribuerait à faire progresser un dialogue bénéfique à tous en vue d'instaurer des conditions de paix, de sécurité et de stabilité dans la région.

C. Recommandations

11. Le Président a été prié de poursuivre ses consultations avec les membres du Comité et d'en rendre compte à l'Assemblée générale, à sa soixante-dix-huitième session, par l'intermédiaire du Comité.

D. Adoption du rapport du Comité

12. À la 459^e séance, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du Comité.

13. À la même séance, le Président a informé les membres du Comité qu'il entendait tenir des consultations sur le texte du projet de résolution qui serait présenté à l'Assemblée générale, à sa soixante-seizième session.

14. Également à la même séance, le Comité a adopté son rapport.

